

## MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE - ADMISSION EN 2<sup>DE</sup> PROFESSIONNELLE

### OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des avions...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

### PUBLIC CONCERNE

- Exclusivement pour les élèves de 3<sup>e</sup>.

Pour une entrée en 1<sup>re</sup> pro (hors montée pédagogique), prendre contact avec l'établissements d'accueil. Ce niveau est réservé aux élèves de 2<sup>de</sup> GT issus de l'académie répondant aux exigences de la formation.

### CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :

- la convergence des avis des équipes éducatives,
- les résultats scolaires notamment dans les disciplines [anglais](#), [français](#), [mathématiques et sciences](#).,
- l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (assiduité, comportement...),
- et d'un entretien organisé au sein de l'établissement d'accueil.

Le dossier doit également contenir l'extrait du casier judiciaire bulletin 3 ainsi que le certificat médical indiquant l'absence de contre indication pour suivre cette formation.

### PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Avant le  
31 mars

#### Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**.

À partir du  
12 mai

#### À réception des avis

- Confirmer le vœu pour les élèves admis ou inscrits en liste complémentaire via le Service en Ligne Affection (SLA)  
Pour les demandes en 1<sup>re</sup> pro, la saisie est effectuée par le chef d'établissement d'origine directement dans Affelnet-Lycée.

### PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le  
31 mars

#### Information et recensement des élèves

- Informer les représentants légaux sur la procédure spécifique d'admission
- Remettre un dossier de candidature aux élèves intéressés

#### Constitution du dossier de candidature

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

À partir du  
31 mai

#### Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- Élèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu correspondant et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.
- Élèves **non admis** : reprise du dialogue avec les représentants légaux pour que d'autres vœux soient formulés.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Jusqu'au  
12 mai

### Étude des dossiers

- Convoquer les élèves à un entretien afin de vérifier la motivation, la connaissance et la compréhension des spécificités de la formation.

### Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « refusé ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le 22  
mai  
dernier  
délai

### Transmission des avis au SAIO (cf. tableau Excel – onglet 2<sup>de</sup> – onglet 1<sup>er</sup>)

- Envoyer la liste des candidats avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

À partir du  
31 mai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour les élèves formulant un vœu en 2<sup>de</sup> pro métiers de l'aéronautique.

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée de la campagne 2023.



<b>AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE</b>				
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>TRES SUFFISANT</b>	<b>SUFFISANT</b>	<b>INSUFFISANT</b>	<b>TRES INSUFFISANT</b>
PONCTUALITE - ASSIDUITE				
AUTONOMIE				
ADAPTATION AU GROUPE				
RESPECT DES AUTRES				
RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR				
PERSEVERANCE DANS L'EFFORT				
MOBILITE : UTILISATION DES TRANSPORTS...				
PRISE D'INITIATIVES				
PRISE DE RESPONSABILITES				

.....  
 .....  
 .....

Date : ...../...../.....

Cachet et signature du chef d'établissement :

**AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Date : ...../...../..... Nom et signature du professeur principal :

**AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Date : ...../...../..... Nom et signature du Psy-EN :

**AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**

Admis en liste principale       inscrit en liste complémentaire       Refusé

.....  
 .....  
 .....

Date : ...../...../.....

Cachet et signature du chef d'établissement :